

Malestroit, le 18 Avril 2018

Procès-Verbal du Conseil d'Administration

J'ai l'honneur de vous transmettre le procès-verbal du conseil d'administration qui s'est tenu le lundi 16 avril 2018,
en séance ordinaire extraordinaire

ORDRE DU JOUR

1- AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1.1 Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 13 Février 2018

2 - AFFAIRES FINANCIERES

2.1 Compte financier 2017

2.2 Convention groupement de commandes

2.3 Convention salle Sérent

La secrétaire de séance,

A. LABOURDETTE



Le Principal du collège

T. CLAQUIN



17 membres sont présents. **Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h08.**

1- Affaires administratives

1-1- Approbation du procès-verbal du CA du 13 février 2018

M. le principal propose l'adoption du procès verbal du CA du 13 février 2018. Il est adopté à l'unanimité.

2- Affaires financières

2-1 Convention du groupement de commandes

Marché maintenance des systèmes de sécurité incendie. Il est approuvé à l'unanimité.

17h12 : arrivée de Mme Denoual

2-2 Convention salle de Sérent

Utilisation de la salle de Sérent pour le spectacle de théâtre du 22 juin 2018. Elle est approuvée à l'unanimité.

2-3 Fonds social collégien

M. le principal propose de basculer 2000 euros du fonds social cantine au fonds social collégien qui est épuisé. Proposition approuvée à l'unanimité.

2-4 Compte financier 2017

M. Lemoine, Agent comptable, présente le compte financier 2017. (cf. documents joints)

On peut relever une augmentation entre 2016 et 2017 des dépenses et des recettes dans tous les services généraux et spéciaux à de rares exceptions.

Il y a eu un prélèvement sur les fonds de roulement pour l'achat d'un défibrillateur.

On peut noter une progression des fonds de roulement qui donnent une marge d'autonomie confortable.

2017 : nette baisse des créances amiables mais hausse des créances contentieuses.

Une créance contentieuse signifie qu'elle a été déposée chez l'huissier.

Plus une créance contentieuse est ancienne, plus elle risque de retomber sur l'établissement.

Cette augmentation des créances contentieuses n'est pas propre à l'établissement

mais se vérifie partout depuis 2011-2012, dates auxquelles les problématiques financières se sont accrues.

Mme l'adjointe-gestionnaire explique l'augmentation des dépenses du service pédagogique par la réforme du collège dont la mise en place a nécessité l'achat de manuels scolaires et de matériels ainsi que par l'augmentation du nombre de voyages scolaires. Quant à l'augmentation des dépenses pour le service vie de l'élève, elle s'explique par l'achat de casiers, de bancs et d'un écran dynamique entre autre.

Il est mentionné que le CD 56 peut aider à l'achat exceptionnel de matériel.

M. le principal annonce qu'il envisage le réaménagement des salles de musique et d'allemand dont les équipements sont un peu obsolètes ainsi que de compléter le mobilier de la cour (tables, bancs).

M. le principal rappelle l'installation du distributeur de plateaux à la cantine pendant les prochaines vacances.

La ventilation et le compte financier sont approuvés à l'unanimité.

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h47.